

Aujourd'hui

LE MAROC

Directeur de la publication : Saâd Benmansour

Quotidien d'information générale • 19^{ème} année • N°4726 • Lundi 7 septembre 2020 • 18 Moharram 1442

Edito

Par Saâd Benmansour

Synchronisation

Parfois de bonnes décisions peuvent être compromises à cause de simples détails de mise en œuvre ou encore d'insuffisances de communication. C'est le cas aujourd'hui de la rentrée scolaire. Des semaines avant la reprise, le ministère de l'éducation a mis en place un protocole complet pour la reprise des classes avec une décision majeure et judicieuse consistant à ne pas reporter la rentrée. En parallèle, toutes les dispositions ont été prises pour que les parents puissent choisir entre l'enseignement distanciel et présentiel en toute liberté et selon leur besoin. Pourtant avec tout l'effort d'explication du ministre, à la veille de la rentrée, quelques situations de confusion sont apparues par endroits, dans certaines villes ou communes ou à l'échelle de quelques établissements (lire notre focus en pages 6-7). Entre autres cas, celui d'un directeur d'école, par exemple, qui a accroché une affiche où il est littéralement écrit que la rentrée scolaire n'aura pas lieu. C'est ce même message que des représentants des autorités locales dans certaines régions ont diffusé à grande échelle. Du coup, et comme il fallait s'y attendre, les réseaux sociaux se sont emparés de ces cas pour généraliser une confusion qui n'a pas lieu d'être. Car, dans la réalité, quand la situation sanitaire dans une région, une ville ou une commune est alarmante, un wali ou un gouverneur a toute la latitude, voire le devoir, de prendre des décisions telles que la fermeture d'écoles. Sauf que le message à délivrer à la population, dans ce cas, ne doit pas évoquer un report de la rentrée mais seulement que la reprise des classes ne pourra pas se faire en mode présentiel. Il est important, surtout en cette conjoncture de crise sanitaire, que la communication des pouvoirs publics soit synchronisée pour éviter des confusions inutiles...

ELLE AURA BIEN LIEU CE LUNDI 7 SEPTEMBRE, MÊME SI CERTAINES DÉCISIONS LOCALES ONT SEMÉ LE DOUTE...



Rentrée scolaire Attention à la confusion !

Pages 6-7

La coalition «mounassafa daba» fait le tour des partis politiques

Elections : Pour les féministes, la parité c'est maintenant

Voir page 8

La police déclare la guerre à la contrebande
Saisie record d'un million de bouteilles d'alcool

Voir page 3

Un protocole d'accord a été signé
OCP appuie la riziculture en Côte d'Ivoire



Voir page 3

CHAQUE LUNDI
SUPPLÉMENT ECONOMIE



Pages 11 à 14

Mise à niveau et réaménagement de l'échangeur de Berrechid

Autoroutes du Maroc : Perturbation provisoire de la circulation

Voir page 3

Point de vue Par Ahmed Ghayet



Tuer le temps...

Voir page 19

Parcours d'un homme d'Etat exceptionnel



Le CNDH rend hommage à Me Youssef dans un ouvrage inédit

Voir page 16

Une réelle menace de faillite collective pèse sur la profession

Les bazaristes de Tanger à la peine



Voir page 15

PAYEZ AVEC VOTRE MOBILE CHEZ AFRIQUIA!

NOUS ACCEPTONS LE PAIEMENT MOBILE
DANS TOUTES NOS STATIONS



AFRIQUIA
افريقيا

afriquia.ma



Ce nouveau moyen de paiement de référence offre la possibilité aux utilisateurs de régler leurs achats en toute sécurité et simplicité à partir d'un téléphone mobile.

Un protocole d'accord a été signé

OCP appuie la riziculture en Côte d'Ivoire

OCP Africa, filiale du Groupe OCP, et le ministère de la promotion de la riziculture de Côte d'Ivoire ont signé, vendredi à Abidjan, un protocole d'accord visant à contribuer à la redynamisation de la production rizicole en Côte d'Ivoire. Le texte de l'accord a été signé par le ministre ivoirien de la promotion de la riziculture, Gaoussou Touré, et le représentant d'OCP Africa en Côte d'Ivoire, Mohamed Benzekri, en présence de l'ambassadeur du Maroc à Abidjan, Abdelmalek Kettani, et de plusieurs membres du gouvernement ivoirien. L'accord vise à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement de la riziculture 2020-2030, qui ambitionne de rendre la Côte d'Ivoire autosuffisante en riz avant 2025 et de faire

du pays l'un des plus grands exportateurs africains à l'horizon 2030. Ce partenariat porte sur plusieurs domaines de coopération. Il s'agit du développement et la restructuration des chaînes de valeur des activités rizicoles et l'accès à des engrais adaptés, comme levier majeur d'amélioration de la productivité de la riziculture et des revenus des riziculteurs en Côte d'Ivoire. Figure également l'étude des sols, de la formation et de la sensibilisation des riziculteurs aux bonnes pratiques agricoles outre la digitalisation du processus de la chaîne de valeur de la production du riz. A cette occasion, M. Benzekri a fait état de la détermination «constante» d'OCP-Africa à accompagner le secteur ivoirien de la riziculture, à œuvrer la main



dans la main avec les partenaires et les agriculteurs du pays, dans le cadre d'une logique de partenariat «gagnant-gagnant».

OCP Africa est filiale du Groupe OCP, leader du marché du phosphate et des engrais phosphatés, engagé dans le développement d'une agriculture

durable et prospère, et la mise en place de systèmes alimentaires pérennes en Afrique.

OCP Africa est présent dans plusieurs pays africains : Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, Kenya, Ghana, Nigeria, Zambie, Bénin, Tanzanie, Ethiopie, Burkina Faso et Rwanda.

Suite aux travaux de mise à niveau et de réaménagement de l'échangeur Berrechid Autoroutes du Maroc : Perturbation provisoire de la circulation

Les travaux de mise à niveau et de réaménagement de l'échangeur Berrechid Est entamés depuis quelques mois atteignent une phase qui va perturber temporairement la circulation sur la bretelle de sortie pour les clients usagers en provenance de Marrakech ou de Settât et à destination de Berrechid ou Khouribga à partir du 08/09/2020 jusqu'au 15/09/2020 (une semaine), a annoncé samedi la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM). Ces travaux n'auront aucun impact sur le flux de circulation de et vers les autres sens de circulation. Selon ADM, les clients usagers en provenance de Mar-



rakech ou Settât et à destination de Berrechid sont priés de quitter l'autoroute au niveau de l'échangeur Settât Nord et de poursuivre leur chemin sur la RN 9, alors que les clients usagers en provenance de Marrakech ou Settât et à destination de Khouribga sont priés de continuer leur chemin jusqu'à la bifurcation de Beni Mellal et de poursuivre leur trajet sur l'autoroute Berrechid - Beni Mellal. ADM a procédé à l'installation des dispositifs de sécurité et des panneaux de signalisation nécessaires aux endroits appropriés pour faciliter la circulation des clients-usagers et s'excuse de la gêne occasionnée par ces travaux.



Les services de la Sûreté nationale ont mené, vendredi, des interventions simultanées dans 10 entrepôts et commerces de boissons alcoolisées à Had Soualem, Casablanca, Khouribga, Oued Zem et Béni Mellal. C'est ce qu'a annoncé la DGSN dans un communiqué. Ces interventions se sont soldées par la saisie d'environ 1.000.000 de bouteilles de boissons alcoolisées de contrebande, 203.016 vignettes fiscales, que des employés collaient sur certaines marchandises saisies, ainsi qu'une somme d'argent estimée à 923 millions de centimes, relève-t-on. Selon les premières constatations menées par les officiers de la police

La police déclare la guerre à la contrebande

Saisie record d'un million de bouteilles d'alcool

judiciaire, des quantités des boissons alcoolisées saisies sont périmées, alors que le reste est d'origine étrangère ne portant pas de vignettes fiscales prouvant leur situation régulière vis-vis des Douanes, précise la même source. Notons qu'une enquête préliminaire a été diligentée sous la supervision des parquets compétents et en coordination avec l'Administration des douanes et impôts indirects et l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires (ONSSA), quant à la légalité de la possession de ces boissons alcoolisées et leur innocuité. La DGSN précise enfin que les inspections se poursuivent sur cette affaire.

Aujourd'hui

Président de directoire, directeur de la publication et de la rédaction :
Saâd Benmansour

Assistante de direction - Chargée de mission
Naïma Tlemçani

Membre de la Fédération marocaine des éditeurs de journaux



REDACTION
Rédacteur en chef adjoint
Hicham Mouhlal

Secrétaire général adjoint de la rédaction
Khalid Bidari

Grand reporter
Dounia Essabban

Journalistes

Laila Zerrouk
Abderrafii Al Oumilili
Kawtar Tali
Salima Guisser
Siham Jadrari
Hakim Bahechar
Mohamed Badrane
Sami Jennane
Leila Ouchagour

Correspondants régionaux
Najat Faïssal (Tanger)
Mohamed Laâbid (Agadir)

Journaliste-photographe
Chafik Arich

Service infographie
Abderrahim Hamaby (Chef de service)
Hicham Islah (Responsable artistique)

Infographistes
Moulay Hafid Wardy
Samira Hamid
Hanane Nassih
Nadia Guensi

Relecture et correction
Mohamed El Fahli

Moyens généraux :
Mustapha Idamia (Chef de service)
Mustapha Akil

Toufik Ait Belouali
Yassine El Marga
Ahmed Idahan
El Mustapha El Bouazizi
Noureddine Azmaou
Rachid Ouheddou

Digital Unit

Webmasters
Marouane El Mouedden
Kaid Salim Larbi
Bouchaib Lioeddine

Directrice Commerciale et de développement
Hassania Tazi

Chefs de publicité
Asmaa Ben Harati

Annonces légales et appels d'offres :
Amine Maâzouzi

Chargée des partenariats
Asmaa Bensouda Korachi

Administration et comptabilité
Hamid Hakani : Responsable
Administratif & Financier
Mustapha Taramchi (Facturation commerciale)

Recouvrement
Houssaine Houssi

Accueil et standard :
Laoufir Yasmina
Fatima-Zahra El Hariri

Imprimerie : GMS Print
Distribution : Sapress Tirage : 12.000
Edité par ALM Publishing
(Caractères Media Group)

Président du Conseil de surveillance
Khalid Bazid

Autres publications du groupe
La Vie éco, Femmes du Maroc,
Maisons du Maroc, Nissaa, Nejma

COMMISSION PARITAIRE DE LA PRESSE ECRITE - Q.F/001-05-
DOSSIER PRESSE - Aut. 41/2000
ISSN : 1114-4807 - Dépôt légal :
2002-0017
Annonces financières
arrêté du MFI : N°2893-94

ADRESSE : - 20-26, rue Bassatine
- Immeuble Myr - Etage 5 boulevard
de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca

Standard : 05 22 45 75 60-63
Fax - Rédaction : 05 22 54 20 09
Fax - Publicité et annonces :
05 22 54 16 67

La CNSS lance un portail réservé aux indemnités du secteur touristique

Les entreprises peuvent commencer à déclarer leurs salariés à compter de mardi prochain

La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) lance, mardi prochain, un portail électronique réservé à la déclaration des salariés des entreprises du secteur touristique et des professionnels éligibles à l'indemnité forfaitaire financée par le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

En vue d'accompagner les établissements impactés par la pandémie, des représentants du gouvernement, de la Confédération nationale du tourisme et de la CNSS avaient signé une convention tripartite relative à cette



indemnité financée par le Fonds spécial, mis en place sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI. Les entreprises concernées

pourront, ainsi, déclarer leurs salariés et les stagiaires sous contrat insertion pour bénéficier d'une indemnité mensuelle de 2.000 DH

devant être servie durant la période allant du 1er juillet à fin décembre 2020, outre le droit aux allocations familiales et à l'assurance maladie obligatoire (AMO), conformément aux dispositions juridiques en vigueur, indique la CNSS dans un communiqué.

Pour pouvoir profiter de ce soutien, le chiffre d'affaires de l'entreprise doit présenter une baisse d'au moins 25%, de même que celle-ci doit s'engager à maintenir au moins 80% des postes d'emploi, précise la même source. Cette mesure concerne les salariés et les stagiaires des

établissements d'hébergement classés, des agences de voyages et des sociétés de transport touristique, ainsi que les guides touristiques affiliés à la CNSS en vertu des lois 98.15 et 99.15 relatives à la couverture médicale et sociale des non-salariés.

Les employeurs désirant faire bénéficier leurs salariés de cette indemnité sont invités à faire leurs déclarations entre le 16 de chaque mois et le 3 du mois suivant, et, de manière exceptionnelle, du 8 au 15 septembre pour ce qui est des mois de juillet et août derniers.

Le Forum MeDays 2020 annulé

C'était prévisible. La prochaine édition du forum Medays qui devait se tenir, en novembre prochain, a été annulée. La décision prise par l'Institut Amadeus est, bien entendu, inhérente aux restrictions en termes de déplacements internationaux et la limitation à 20 personnes pour l'organisation d'événement, compte tenu de la pandémie de Covid-19...

Cela dit, l'organe prépare, déjà, la prochaine édition des MeDays, qui est programmée à Tanger, au cours du mois de novembre 2021. En parallèle, des websessions seront organisées, du 10 au 17 novembre prochains, histoire de conforter le positionnement de la marque MeDays. Concrètement, deux panels par jour pendant six jours seront organisés. Cette nouvelle formule, baptisée MeDays Talks, permettra d'accueillir, virtuellement, des décideurs internationaux autour des thématiques liées aux perspectives et aux défis dans ce contexte de récession économique due à la Covid-19.

La question sera de savoir si le Grand Prix MeDays 2020 sera maintenu et selon quelles modalités. Pour rappel, en novembre 2019, la 12ème édition du Forum MeDays avait réuni, à Tanger, plus de 5.000 participants venus de 94 pays.



Brahim Fassi Fihri
Président fondateur
de l'Institut Amadeus



L'opération de réorientation au titre de la rentrée scolaire 2020-2021 se déroulera dans tous les établissements de l'enseignement secondaire du 7 au 17 septembre courant, a indiqué le ministère de l'éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Cette opération s'effectuera sur le système électronique de la gestion scolaire «Massar», à travers le lien <https://massarservice.men.gov.ma/moutamadris/Account>, souligne le ministère dans un communiqué.

Rentrée scolaire : L'opération de réorientation du 7 au 17 septembre

Les élèves des tronc communs, de la première et de la deuxième année du baccalauréat, qui n'ont pas pu présenter pour une raison quelconque leur demande à travers cette plateforme, peuvent télécharger une copie du formulaire adaptée à cette opération, mise à leur disposition dans leurs établissements et sur le site du ministère www.men.gov.ma, la remplir et la déposer auprès de l'administration de leur établissement dans le délai précité, relève la même source.

La question sera de savoir si le Grand Prix MeDays 2020 sera maintenu et selon quelles modalités. Pour rappel, en novembre 2019, la 12ème édition du Forum MeDays avait réuni, à Tanger, plus de 5.000 participants venus de 94 pays.

Aujourd'hui
LE MAROC

Que l'information continue

24H/24
7J/7

Restez branchés sur toute l'actualité à travers nos plates-formes digitales

www.aujourdhui.ma



LE PARFUMEUR PRIVÉ

TOUS VOS PARFUMS GÉNÉRIQUES DE GRANDE MARQUE !!!

ARMANI 

Dior TOM FORD

CHANEL 

 GUCCI


HERMÈS
PARIS


GUERLAIN
PARIS

PACO RABANNE

LANCÔME

GIVENCHY 

À PARTIR
129DH



SATISFAITS OU REMBOURSÉS

PLUS DE 300 RÉFÉRENCES DE PARFUMS

HOMMES & FEMMES

À PETIT PRIX

EN VENTE SUR [JUMIA.MA/LE-PARFUMEUR-PRIVE](https://www.jumia.ma/le-parfumeur-prive) 

INSTAGRAM @LEPARFUMEURPRIVE CALL CENTER: 0696269352

LIVRAISON À DOMICILE SUR TOUT LE MAROC



Elle aura bien lieu ce lundi 7 septembre, même si certaines décisions locales ont semé le doute...

Rentrée scolaire Attention à la confusion !

A la veille de la rentrée, les décisions tombent ici et là, dans certaines villes ou communes, véhiculant des messages qui peuvent paraître à première vue contradictoires avec les propos du ministre.

Saâd Benmansour
sbenmansour@aujourd'hui.ma

La situation de confusion à laquelle sont confrontés les parents d'élèves dans certaines villes ou régions appelle quelques actions de recadrage nécessaires. En effet, tout le monde se rappelle les fortes sorties du ministre de l'éducation nationale, il y a quelques jours, quand il a martelé à travers les médias (lire d'ailleurs l'interview accordée à Aujourd'hui Le Maroc le 3 sep-

tembre) et au Parlement que la rentrée scolaire aura lieu sans aucun report possible et que le retour dans les classes se fera selon un mode présentiel si les parents le souhaitent et, à défaut, en mode distanciel. Mais voilà qu'à la veille de la rentrée, les décisions tombent ici et là, dans certaines villes ou communes, véhiculant des messages qui peuvent paraître à première vue

contradictoires avec les propos du ministre. En effet, ces dernières 72 heures, on a vu le directeur d'un établissement scolaire public afficher à l'entrée de l'école un message où il annonce que la rentrée n'aura pas lieu jusqu'à nouvel ordre. Dans certaines communes ou préfectures, les autorités locales ont adressé à la population, parfois à l'aide de haut-parleurs ambulants, des messages dans le même sens où elles appellent textuellement les familles à ne pas envoyer leurs enfants dans les écoles et ce jusqu'à nouvel ordre. Contrairement aux apparences, ces deux types de messages ne sont pas du tout contradictoires. Le ministère a décidé certes de lancer la rentrée scolaire avec un protocole alliant présentiel et distanciel. Mais en même temps, il a également laissé une marge de manœuvre aux acteurs et responsables locaux, notamment les directeurs d'établissements en fonction de la situation épidémiologique locale. Car il est évident que techniquement et mathématiquement le même schéma n'est pas applicable de la même manière partout au Maroc pour la simple raison que la situation sanitaire est différente. Dans le même ordre d'idées, la dernière mouture du décret sur l'état d'urgence sanitaire publiée au BO donne explicitement toute latitude aux représentants de l'autorité locale, walis et gouverneurs, entre

autres, de décider des mesures à prendre au regard de la situation sanitaire sur le territoire. Et cela s'applique également à la rentrée scolaire.

In fine, il n'y a pas de contradiction, mais seulement un décalage au niveau des messages et de la communication envers le grand public. C'est de là que vient la confusion générale...

“

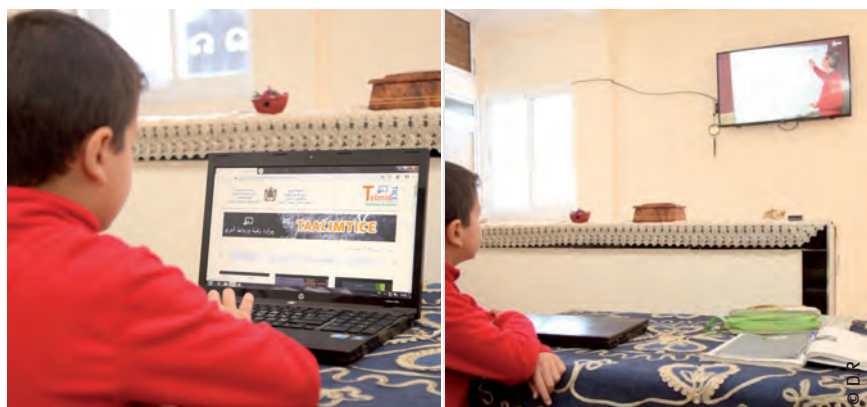
Les représentants de l'autorité locale, walis et gouverneurs, entre autres, ont toute latitude de décider des mesures à prendre au regard de la situation sanitaire sur le territoire. Et cela s'applique également à la rentrée scolaire.

Ce modèle d'enseignement sera appliqué dans tous les quartiers fermés

L'enseignement à distance obligatoire à Sidi Yahia El Gharb et Ain Sbaa

LZ

Alors que des millions d'élèves vont retrouver les bancs de l'école ce lundi 7 septembre, deux directions provinciales de l'éducation nationale ont annoncé un report du présentiel. Celles-ci avancent pour principales raisons du recours à l'enseignement à distance la hausse du nombre de cas de contaminations à la Covid-19. Comme nous le confirme une source au ministère de l'éducation nationale, «l'enseignement à distance sera la règle dans tous les quartiers fermés qui enregistrent un nombre élevé de cas de contamination à la Covid-19. Ce modèle pédagogique sera systématiquement appliqué dans ces quartiers en attendant que la situation épidémiologique s'améliore». Ainsi, les écoles seront fermées dans ces quartiers. C'est notamment le cas à Marrakech, Fès et Casablanca. Les directions provinciales de l'éducation nationale à Sidi Slimane et Ain Sbaa ont annoncé le recours à l'enseignement à distance. Ainsi, l'enseignement



présentiel à Sidi Yahia El Gharb sera reporté dans les différents établissements scolaires relevant de cette ville, et ce jusqu'à ce que la situation épidémiologique s'améliore. C'est ce qu'a annoncé samedi une source de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale à Sidi Slimane. Il a été décidé d'adopter l'enseignement à distance pour l'ensemble des niveaux scolaires au titre de l'année scolaire

qui débutera ce lundi. Cette décision intervient suite à l'apparition d'un foyer épidémique dans la zone industrielle «Atlantic Free Zone». Cette nouvelle mesure concerne plus de 8.000 élèves dans l'ensemble des établissements scolaires publics et privés, tous niveaux confondus. De même, la direction provinciale de l'éducation nationale de Ain Sbaa a informé sur sa page Facebook que l'enseignement à distance sera

obligatoire pour les élèves au niveau de certains établissements scolaires à Hay Mohammadi en raison de la situation épidémiologique inquiétante à Hay Machroue.

Les établissements concernés sont les lycées Al Farabi, Abdelkrim Al Khattabi et les collèges Assakia Al Hamra et Ibn Abdoune. Il a ainsi été décidé, en coordination avec les autorités territoriales et sanitaires, d'adopter l'enseignement à distance comme méthode d'enseignement jusqu'à ce que la situation épidémiologique s'améliore dans ce quartier, ce qui permettra, le cas échéant, la possibilité de retourner à l'enseignement présentiel pour les élèves dont les parents l'ont souhaité. Le ministre de l'éducation nationale, Saaïd Amzazi, avait révélé jeudi dernier lors d'un exposé sur la rentrée scolaire 2020-2021 devant les membres du Conseil de gouvernement que plus de 80% des familles ont opté pour l'enseignement présentiel.

Des super pouvoirs pour les walis et gouverneurs



Comme l'avait mentionné le ministre de l'éducation nationale dans un entretien accordé récemment à Aujourd'hui Le Maroc, «les walis et gouverneurs peuvent, sur la base d'un décret-loi relatif à l'état d'urgence sanitaire, prendre toutes les mesures qui leur semblent appropriées afin de limiter la propagation du virus au niveau de leur territoire». Les directeurs des établissements scolaires peuvent fermer leurs écoles en concertation avec les autorités locales et sanitaires. Depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, les walis et gouverneurs ont été dotés de très larges attributions. En vertu de la loi sur l'état d'urgence sanitaire,

ils ont ainsi le pouvoir de prendre toutes les décisions pour alléger, ou au contraire, durcir les restrictions au niveau de leurs régions. Ainsi, ils ont le droit de prendre toutes les mesures procédurales nécessaires pour préserver l'ordre public sanitaire, qu'elles soient de nature prédictive, préventive ou protectrice, visant à imposer un ordre de confinement sanitaire facultatif ou obligatoire ou des restrictions temporaires incitant les gens à rester chez eux ; limiter leurs déplacements, interdire leurs rassemblements, fermer les locaux ouverts au public ou décider de toute autre mesure relevant de la compétence de la police administrative.



Saveurs de Miel

UN PARFUM QUI RÉVEILLE VOS SOUVENIRS

MOROCCAN NATURAL HONEY



- Analyse de pureté
- Recettes en bio sans pesticides néo-nucléaires
- Cires végétales naturelles régénérées sans paraffine
- Équilibre naturel avec uniquement des herbes sauvages
- Traitement naturel des cosmétiques aux huiles essentielles
- Mélanges en soin pour une texture idéale en baume

+212 662 864 426

saveursmiel@gmail.com

www.facebook.com/saveursmiel

Saveurs_de_miel

La coalition «mounassafa daba» fait le tour des partis politiques

Elections : Pour les féministes, la parité c'est maintenant

M.B

Mobilisation générale chez les féministes. A quelques mois des élections, la coalition «mounassafa daba» (la parité maintenant) s'active pour renforcer la présence des femmes dans les instances élues. En l'espace de quelques jours, le mouvement a rencontré le chef de gouvernement ainsi que plusieurs chefs de partis alors que d'autres rencontres avec des dirigeants politiques sont annoncées. Le mouvement veut ainsi promouvoir son livre blanc. Seul bémol, le principal mécanisme mis en place depuis quelques années pour renforcer la présence féminine, notamment au Parlement, ne fait plus l'unanimité. Considéré comme une «rente politique» par certains, de plus en plus de voix s'élèvent pour revoir ce dispositif. Pour sa part, la coalition qui regroupe notamment des personnalités et dirigeants d'organisations de la société civile, de la sphère politique et syndicale, des acteurs des droits humains, de la culture, des arts et des médias, voit les choses autrement appelant à la mise en œuvre de la parité dans les domaines politiques et institutionnels. Dans son mémorandum adressé au chef de gouvernement et relatif à la mise en œuvre effective de la parité institutionnelle à l'horizon 2030, la coalition dresse un état des lieux depuis l'adoption de la Constitution 2011 qui avait consacré la parité dans son préambule. Concrètement, l'organisation appelle à la mise en place d'une loi-cadre sur l'égalité et la parité ainsi que la mise en conformité des différentes réglementations avec ce principe.

Le mouvement veut ainsi faire entendre sa voix alors que le ministère de l'intérieur multiplie les rencontres avec les parties concernées au sujet des



Concrètement, l'organisation appelle à la mise en place d'une loi-cadre sur l'égalité et la parité ainsi que la mise en conformité des différentes réglementations avec ce principe.

prochains scrutins. Pour rappel, le ministre de l'intérieur, Abdelouafi Laftit, avait tenu à Rabat une réunion avec l'instance féminine œuvrant pour le renforcement de la représentativité des femmes, dans le cadre des préparatifs des prochaines échéances électorales de 2021. S'exprimant lors de cette rencontre qui s'est déroulée en présence des représentantes des organisations féminines des partis politiques, M. Laftit a souligné la grande importance de la participation féminine à la chose politique ainsi que la grande priorité qu'accorde le Souverain à cette question. Une sollicitude qui s'est manifestée à travers plusieurs mesures visant à promouvoir le rôle politique des femmes, dont la mise en place d'une liste

des femmes lors des précédentes échéances électorales.

L'importance donnée à la question de la représentativité féminine a favorisé une contribution remarquable de la femme marocaine à la scène politique, a-t-il fait remarquer, déplorant toutefois que cette contribution n'ait pas encore atteint le niveau exigé, étant donné que la parité hommes-femmes est loin d'être concrétisée.

M. Laftit a également affirmé que cette réunion vise essentiellement à échanger autour des moyens de renforcement de la participation politique féminine et s'inscrit dans

le cadre des préparatifs des prochaines échéances électorales de l'année 2021, une année électorale par excellence.

Dans des déclarations à la presse à l'issue de cette réunion, les représentantes de différentes formations politiques, en l'occurrence du parti du Rassemblement national des indépendants (RNI), de l'Union socialiste des forces populaires (USFP) et du Parti de la justice et du développement (PJD), avaient souligné la nécessité de renforcer la représentativité politique de la femme pour atteindre la parité, et partant, concrétiser l'un des principes de la Constitution. La femme marocaine se

trouve toujours au premier rang de tous les secteurs stratégiques, notamment la santé, l'éducation, le secteur informel et dans tous les foyers, d'où la nécessité de placer les femmes dans les postes de décision à travers une grande représentativité lors des prochaines élections, ont-elles tenu à souligner, ajoutant que la rencontre intervient dans le cadre de la contribution citoyenne aux rencontres lancées par le ministre de l'intérieur en préparation aux prochaines échéances électorales.

La réunion a porté sur les moyens susceptibles de garantir une représentativité importante et équitable des femmes dans les instances élues lors des élections législatives et communales de 2021.



Prise en charge des personnes atteintes de coronavirus

Protocole : Voici les nouveaux changements !

L.O

Le protocole de prise en charge des cas d'infection au coronavirus vient d'être mis à jour. En effet, le ministère de la santé a inclus de nouvelles modifications sur ce protocole visant ainsi à réduire le délai de traitement et d'améliorer les conditions de prise en charge des cas infectés. C'est ce qui ressort d'une récente circulaire adressée par le ministère de la santé aux directeurs des centres hospitalo-universitaires. A cet effet, le protocole révisé comprend des mises à jour sur les définitions des cas d'infection au SARS-CoV-2 et de Covid-19 et du protocole de prise en charge. Les détails.

Signes d'infection, cas probable et cas confirmé : les précisions

Se référant au nouveau protocole, un cas suspect est toute personne présentant des signes d'infection respiratoire aiguë (par exemple : toux, mal de gorge, difficulté respiratoire) avec ou sans fièvre, ou une fièvre supérieure ou égale à 38°C non expliquée par une autre étiologie évidente, accompagnée de myalgies ou de céphalées, ou bien une infection respiratoire aiguë sévère nécessitant une hospitalisation. Concernant les

cas probables, il s'agit de tout cas suspect présentant un de ces trois critères : un contexte épidémiologique évocateur, des images à la TDM très évocatrices de Covid-19 ou toute personne ayant brutalement et sans étiologie évidente un des deux signes cliniques très en faveur d'une infection au SARS-CoV-2, à savoir la perte de l'odorat ou du goût. Selon le ministère de la santé, «un cas possible» est également tout décès sans cause évidente, survenu après un syndrome de détresse respiratoire et ayant été en contact avec un cas probable ou confirmé ou ayant un lien épidémiologique avec un cluster. La circulaire indique aussi qu'un cas confirmé est toute personne chez qui une infection au SARS-CoV-2 a été confirmée par une technique de diagnostic moléculaire (RT-PCR ou autre technique assimilée).

Traitement

Pour ce qui est du principe de base pour le traitement, il est relevé que pour tous les cas nécessitant une prise en charge thérapeutique, le traitement doit être prescrit conformément au protocole recommandé. Ce traitement doit être démarré le plus rapide-

ment possible, sans confirmation virologique pour les cas probables et avant réception du résultat de la PCR pour les contacts présentant des comorbidités. Le protocole précise que le fait d'attendre le résultat du RT-PCR pour démarrer le traitement ne fait qu'augmenter le risque de complications et la probabilité du décès et prolonger la durée de propagation du virus. Du côté du protocole thérapeutique, le ministère indique qu'un bilan pré-thérapeutique, comportant notamment un ECG, doit être fait au préalable pour éliminer toute contre-indication au traitement. S'agissant des cas asymptomatiques, ils sont mis sous traitement de 1ère intention pendant une durée de 7 jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours. En revanche, les cas symptomatiques sont mis sous traitement de 1ère intention pendant une durée de 10 jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours. Ainsi, la durée du traitement peut être prolongée de 5 jours, avant d'envisager le traitement de 2ème intention.

Modalités de prises en charge

Les cas asymptomatiques

ou symptomatiques bénins, sans aucun facteur de risque, sont pris en charge à domicile, notant qu'un suivi régulier de l'état de santé doit être assuré par le centre de santé de proximité afin de détecter précocement tout signe d'aggravation ou effet indésirable du traitement. Par ailleurs, les cas asymptomatiques ou symptomatiques bénins avec un ou plusieurs facteurs de risque, les cas modérés, sévères ou critiques et les cas bénins initialement pris en charge à domicile et n'ayant montré aucune amélioration pendant les 10 jours de traitement sont pris en charge en milieu hospitalier.

Guérison

Ce document évoque également les critères de guérison. Pour un cas asymptomatique, la guérison ne peut être évoquée qu'à l'issue des 7 jours de traitement, sans l'apparition du moindre symptôme évocateur de la maladie. Quant aux cas symptomatiques, la guérison est déclarée à l'issue de la période du traitement de 10 jours, avec l'absence de tout signe clinique et apyrexie pendant 3 jours consécutifs.

Les cas symptomatiques sont mis sous traitement de 1ère intention pendant une durée de 10 jours, avec un isolement d'une durée totale de 14 jours. Ainsi, la durée du traitement peut être prolongée de 5 jours, avant d'envisager le traitement de 2ème intention.

Rentrée scolaire

Voici le plan de Casa Transports S.A et RATP Dev Casablanca

Face au rush attendu sur les moyens de transport en commun, Casa Transports et Ratp Dev Casablanca se mobilisent. Dans le contexte d'état d'urgence sanitaire et au regard de l'évolution épidémiologique du pays, Casa Transports S.A. et RATP Dev Casablanca maintiennent et renforcent leur vigilance sur les lignes de tramway.

Selon les responsables, «une nouvelle offre de transport du réseau de tramway de Casablanca est mise en place, d'une part, pour faire face à la reprise attendue dès le 7 septembre 2020, et d'autre part, pour répondre au mieux aux besoins de déplacements des étudiants universitaires, notamment en période d'examens». Concrètement, la même source annonce que «les fréquences en heures de pointe les matins et les soirs seront ainsi de 5 minutes sur T1 et de 7 minutes sur T2. Il s'agit des fréquences maximales pouvant être proposées en considération de l'architecture du réseau, de la flotte de tramway disponible et des conditions générales de circulation de Casablanca».

Pour rappel, le nombre de voyageurs par rame demeure limité à 50% de sa capacité. C'est pourquoi la présence des agents de terrain, tous formés aux mesures sanitaires, sera renforcée sur l'ensemble du réseau afin d'accueillir les voyageurs dans les meilleures conditions et les accompagner à respecter l'ensemble des mesures de sécurité sanitaire imposées par l'état d'urgence. Les forces de l'ordre seront également aux premiers rangs pour appuyer l'organisation optimale des flux voyageurs via des brigades mobiles. Partenariat qui a déjà montré ses preuves durant la période de confinement. Les voyageurs sont appelés à redoubler de vigilance, notamment en respectant scrupuleusement les consignes suivantes:

- Porter en permanence le masque réglementaire et obligatoire, sous peine d'une amende forfaitaire de 300 DH ;
- Respecter les règles de distanciation physique dans les stations, à bord des rames et dans les points de vente ;
- En cas d'atteinte de la charge maximale, annoncée par l'agent Casa Tramway, patienter et emprunter la rame suivante ;

- Anticiper et organiser son déplacement, en avançant son heure de départ ou en se déplaçant plus tôt à la station de tramway ;
- Se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique autant de fois que possible ;

- Ne pas oublier que chacun porte la responsabilité de se protéger et de protéger les autres. Par ailleurs, une vaste campagne d'information et de sensibilisation sera déployée, dès la semaine du 7 septembre, au sein des stations.



Malgré la suspension de l'impression, les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle, antivirus contre l'infox

Commission de l'entreprise de presse et de la mise à niveau du secteur



La production industrielle s'améliore,
les carnets de commandes en baisse

Les chefs d'entreprises restent optimistes



Lutte contre la Covid-19 13

Les agriculteurs de
Dakhla adhèrent à
l'effort national

Dès le 6 septembre 2020 14

La procédure d'accès des
professionnels étrangers
au Maroc opérationnalisée

La production industrielle s'améliore, les carnets de commandes en baisse

Les chefs d'entreprises restent optimistes

Leila Ouchagour
louchagour@aujourd'hui.ma

En dépit de la conjoncture exceptionnelle que vit le Maroc actuellement, l'activité industrielle s'améliore de mois en mois. En attestent les derniers indicateurs de l'enquête mensuelle de conjoncture de Bank Al-Maghrib au titre du mois de juillet 2020. Ainsi, la production aurait enregistré une hausse, avec un Taux d'utilisation des capacités (TUC) qui se serait accru à 67% après s'être établi à 64% en juin. Du côté des ventes, elles auraient augmenté aussi bien sur le marché local qu'étranger, indique la même source. Par ailleurs, les commandes sont en baisse. Il s'avère ainsi que le carnet de commandes se serait situé à un niveau inférieur à la normale. «Par branche d'activité, la production et les ventes auraient connu une hausse dans l'ensemble des branches à l'exception de la «chimie et parachimie» où les ventes auraient stagné. S'agissant des commandes globales, leur recul traduit celui de toutes les branches d'activité hormis le «textile et cuir» et la «mécanique et métallurgie» où elles auraient progressé», précise Bank Al-Maghrib ajoutant que le carnet de commandes se serait situé à un niveau inférieur à la normale dans toutes les branches. En termes de perspectives, les patrons s'attendent à une augmentation de la production et une stagnation des ventes pour les trois prochains mois. En revanche, 34% des chefs d'entreprises avouent manquer de visibilité sur l'évolution future de la production et 43% pour ce qui est des ventes.



L'agroalimentaire en forme

Le secteur de l'agroalimentaire respire la santé. La production aurait progressé au 7ème mois de l'année 2020 avec un taux d'utilisation des capacités qui se serait établi à 71%. La même dynamique a été observée au niveau des ventes. Celles-ci auraient connu une croissance, reflétant la progression des ventes sur le marché local alors que les expéditions à l'étranger sont par contre en recul. Pour ce qui est des commandes, elles sont en baisse et le carnet est à un niveau inférieur à la normale. Les patrons anticipent une stagnation de la production et des ventes. Ils sont 44% à déclarer ne pas avoir de visibilité sur l'évolution future de l'activité.

Textile et cuir : Dynamique des exportations

La production dans le «textile et cuir» a été marquée par une augmentation dans toutes les sous-branches au mois de juillet, à part l'industrie textile où elle aurait plutôt stagné, indique ladite enquête. A cet effet, le taux d'utilisation des capacités se serait établi à 45%. Concernant les ventes, elles se seraient accrues dans l'ensemble des sous-branches. Ainsi, les expéditions à l'étranger seraient en croissance alors que les ventes

Au mois de juillet 2020, la production de la branche «mécanique et métallurgie» serait en augmentation. De ce fait le taux d'utilisation des capacités est de 58%.

sur le marché local seraient en baisse. Du côté des commandes, elles se seraient accrues dans l'ensemble des sous-branches à l'exception de l'industrie textile où elles auraient baissé. Le carnet de commandes se serait situé, toutefois, à un niveau inférieur à la normale. Pour les trois prochains mois, les patrons anticipent un accroissement de la production et des ventes. Il en ressort que 47% d'entre eux se disent ne pas avoir de visibilité quant à l'évolution future de la production et 58% pour ce qui est des ventes.

Production en hausse de 72% pour la branche «chimie et parachimie»

Dans la «chimie et parachimie», la production aurait progressé d'un mois à l'autre. Ainsi, le taux d'utilisation des capacités est en hausse de 72% en juillet 2020. S'agissant des ventes, elles auraient connu une sta-

gnation, résultat d'une hausse sur le marché étranger et d'un recul sur le marché local. «Les commandes se seraient repliées, avec un carnet qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale», indique la même source ajoutant que pour les trois mois à venir, les industriels prévoient une croissance de la production et une stagnation des ventes. Au mois de juillet 2020, la production de la branche «mécanique et métallurgie» serait en augmentation. De ce fait le taux d'utilisation des capacités est de 58%. Concernant les ventes, celles-ci auraient connu une hausse aussi bien sur le marché local qu'étranger. Les commandes se seraient accrues, avec un carnet de commandes situé à un niveau inférieur à la normale. En matière de perspectives, les chefs d'entreprises anticipent une hausse de la production. A cet égard, 42% des entreprises se disent ne pas avoir de visibilité sur l'évolution future de la production et 75% pour ce qui est des ventes. Quant à l'«électronique et électronique», l'enquête fait état d'une production et des ventes en augmentation. Le taux d'utilisation des capacités est en hausse de 67%, selon les mêmes indicateurs. Enfin, les industriels de la branche anticipent un recul de la production et des ventes durant les trois prochains mois.



Nexans

L'AMMC vise un prospectus préliminaire sur l'augmentation du capital

Selon un communiqué de l'AMMC, cette opération concerne, au Maroc, les salariés de Nexans Maroc, Sirmel, Tourets, Emballages du Maroc et Nexans Interface Maroc, et se fera par l'émission d'un maximum de 400.000 actions. La période de réservation s'étalera du 7 au 17 septembre courant, indique la même source, ajoutant que le prix de souscription sera fixé le 16 octobre prochain.

L'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) a annoncé avoir visé, vendredi, un prospectus préliminaire relatif à une augmentation de capital de «Nexans SA» réservée aux salariés du groupe.



Youssoufia

OCP soutient des projets d'approvisionnement en eau potable

Le groupe OCP «Site El Guentour» couvrant la ville de Youssoufia et celle de Benguerir a annoncé, vendredi, son soutien aux projets d'approvisionnement en eau potable, en particulier dans les collectivités territoriales qui souffrent de la pénurie de cette denrée vitale. A travers son programme «Act4Community» et en coordination avec les autorités

locales, OCP a ainsi procédé au forage d'un puits qui permettra d'alimenter en eau potable les habitants du douar Lamhadi, dans la commune d'Ajdour (province de Youssoufia), et des douars avoisinants (Ouled Salem, Al-Khwadra et El-Aouissat). Ce projet devrait contribuer à résoudre la problématique de la pénurie d'eau au niveau des douars ciblés, provoquée essentiellement par le déficit pluviométrique enregistré dans la région ces dernières années.

Une vaste campagne de sensibilisation a été organisée à leur profit

Lutte contre la Covid-19 : Les agriculteurs de Dakhla adhèrent à l'effort national

DNCR Mohamed Laâbid
mlaabad@aujourd'hui.ma

La Chambre d'agriculture de la région de Dakhla-Oued Ed-ahhab a organisé récemment une vaste campagne de sensibilisation autour de la Covid-19 au profit des agriculteurs de la région sous le thème «La lutte contre la Covid-19 est un devoir national».

Cette opération menée en partenariat avec la Direction régionale de l'Office national du conseil agricole, la Direction régionale de l'agriculture et de l'Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires a été l'occasion de distribuer des masques de protection aux agriculteurs, tout en leur rappelant l'importance du respect des mesures préventives mises en place par les autorités compétentes afin de lutter contre la propagation du virus.

Il s'agit notamment de se laver les mains régulièrement, de porter obligatoirement et de façon correcte les masques de protection et de respecter la distanciation sociale, tout en évitant les rassemblements afin de protéger la sécurité et la santé de tous.

Un communiqué de la Chambre



publié par l'occasion souligne que cette initiative s'inscrit dans le cadre des Instructions de SM le Roi Mohammed VI, contenues dans le discours royal prononcé à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple. Elle s'inscrit également dans le cadre des efforts fournis par les autorités compétentes en vue de juguler la propagation de la Covid-19. Au programme de cette campagne, des visites d'encadrement et des journées de sensibilisation au profit

des agriculteurs ainsi qu'aux membres des associations et coopératives ayant des unités de valorisation des produits agricoles. Notons que l'activité agricole se poursuit au niveau de cette région d'une manière normale malgré le contexte marqué par la Covid-19. Par ailleurs les services concernés sont à pied d'œuvre pour accompagner les agriculteurs à travers des campagnes de sensibilisation depuis le début de cette crise sanitaire sans précédent.

Au programme de cette campagne, des visites d'encadrement et des journées de sensibilisation au profit des agriculteurs ainsi qu'aux membres des associations et coopératives.

Pour rappel, cette région dispose des potentialités agricoles et naturelles très intéressantes. En effet, la région est caractérisée par un cheptel important et diversifié, des vastes parcours, un climat tempéré sur les bandes côtières en plus la disponibilité des ressources hydriques souterraines, et la disponibilité d'un climat relativement tempéré sur la zone côtière, ainsi que l'éloignement des sources de pollution. Ces éléments ont favorisé le développement d'une agriculture moderne adoptant les technologies récentes d'irrigation.

Les principales activités agricoles pratiquées dans la région sont l'élevage et les cultures des primeurs. La région dispose également des unités de production avicole, les productions en viandes blanches couvrent uniquement moins de 20% des besoins de la région. Ces potentialités associées aux efforts consentis par l'Etat en matière d'études, d'installation et d'équipement de certains projets ont permis de démontrer que cette région offre des conditions avantageuses pour le développement des cultures maraîchères sous serres destinées à l'export.

Dès le 6 septembre 2020

La procédure d'accès des professionnels étrangers au Maroc opérationnalisée

— L.O.



Chakib Alj
Président de la CGEM

Après l'annonce faite de la simplification de la procédure d'accès des professionnels étrangers au Maroc, Chakib Alj, président de la CGEM, vient de dévoiler que cette démarche est opérationnelle dès le 6 septembre 2020. En effet, dans une communication adressée aux membres de la Confédération générale des entreprises du Maroc, son président explique que Nasser Bourita, ministre des affaires étrangères, de la coopération africaine et des MRE, a également donné une suite favorable à la demande de la CGEM relative à l'autorisation d'accès au Maroc des ressortissants étrangers disposant d'une réservation d'hôtel. Autrement dit, les ressortissants étrangers disposant d'une réservation confirmée d'un hôtel au Maroc pourront désormais accéder au territoire marocain sur présentation de cette réservation, et ce à partir de la même date précitée. Chakib Alj relève par ailleurs que «*ces procédures ne concernent bien évidemment que les ressortissants étrangers non soumis à la formalité du visa*», ajoutant que le respect des mesures sanitaires édictées par les autorités, notamment l'obligation d'effectuer préalablement les tests requis de dépistage de la Covid-19, restent de vigueur. Notons qu'au courant de la semaine, le président de la CGEM avait expliqué dans une précédente correspondance avoir reçu de la part des membres de nombreuses demandes d'autorisation d'accès au Maroc à prestataires, consultants et techniciens étrangers à transmettre au ministère des affaires étrangères, de la

coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger. Partant de là, la CGEM avait fait la demande au même ministère pour mettre en place une procédure unique et simplifiée. Cette procédure a été par la suite approuvée par le département des affaires étran-

gères. Sur le plan formel, le président de la CGEM avait tenu à préciser que les invitations doivent être imprimées sur du papier à en-tête de l'entreprise qui invite (comportant ses identifiants, notamment son ICE, son n° de RC et son adresse). Elles doivent également

être signées et cachetées par une personne habilitée de l'entreprise, et inclure l'objet de la visite, les noms et numéros de passeports des visiteurs, leur date d'entrée au territoire marocain ainsi que leur lieu de résidence pendant leur séjour au Maroc.

NOUS AVONS SURMONTÉ TOUTES SORTES DE TEMPÊTES.

Nos clients ont besoin d'un partenaire solide sur lequel compter. Depuis nos débuts dans le transport de marchandises en 1970, nous avons constamment évolué pour devenir un leader mondial dans le transport par conteneurs. Aujourd'hui, nos 70,000 employés s'engagent à trouver les meilleures solutions de transport porte-à-porte pour nos clients. Notre force vient de notre réseau. Nous relierions individus et continents, à travers le monde.

Pour plus d'informations, veuillez contacter votre agence MSC: + 212 522 29 55 12 ou MAR-info@msc.com

msc.com

Une réelle menace de faillite collective pèse sur la profession

Les bazaristes de Tanger à la peine

Dépendant d'une clientèle composée essentiellement de touristes étrangers, les bazaristes de Tanger semblent avoir beaucoup de difficultés à reprendre leurs activités depuis le début de la sortie officielle du confinement sanitaire, il y a plus de deux mois. D'aucuns se disent contraints, par l'accumulation des dettes et faute de clients, de mettre la clé sous le paillason. *«La situation demeure incertaine et constitue une réelle menace de faillite collective pour la profession. La plupart d'entre nous n'ont pas les moyens de régler le loyer et les frais d'électricité de leurs locaux. Les professionnels ont choisi de ne pas ouvrir leurs locaux devant cette situation et par manque de touristes voire après la levée du confinement. Alors que beaucoup d'entre nous ont eu recours au crédit pour s'approvisionner en marchandises pour l'hiver et celles commandées pendant les préparatifs pour la reprise. Une grande partie des articles achetés est presque entièrement endommagée par l'humidité,...»*, explique le président de l'association des bazaristes de Tanger, Mohammed Bekkouri Alami.

DNCR à Tanger Najat Faïssal
nfaissal@aujourd'hui.ma



Appel au soutien

Considérés parmi les plus impactés par la crise sanitaire, les bazaristes de Tanger multiplient leurs demandes de soutien aux responsables pour pouvoir faire face à cette impasse dont il semble, selon les professionnels locaux, très difficile d'en sortir. Surtout qu'avec le maintien de Tanger dans la Zone II et avec des bilans quotidiens des plus lourds de cas de contamination au Covid-19, *«nous aurons beaucoup de mal à sortir de cette crise et reprendre normalement nos activités pendant la période post-pandémie»*, précise M. Bekkouri Alami.

Les bazaristes de Tanger ont besoin, poursuit cet acteur associatif, des interlocuteurs parmi les représentants des départements concernés et des institutions partenaires pour pouvoir apporter une solution à leur situation.



Les bazaristes assurent qu'ils continueront à frapper à toutes les portes pour demander le soutien leur permettant de sauver l'avenir de l'un des secteurs clés de l'économie et dont dépendent les autres activités de l'artisanat et du tourisme.

M. Bekkouri Alami fait part que les professionnels se sont ainsi réunis avec les responsables de la Chambre de commerce, d'industrie et de services de Tanger qui avaient estimé que le secteur souffrait d'un manque de structuration et d'organisation pour pouvoir surpasser cette situation. *«Tandis que nous avons continué à exercer en respect des règles et avec le paiement des impôts. Nous avons eu une réunion avec le délégué du tourisme qui nous a fait savoir que notre activité n'a aucun rapport avec le secteur touristique. Alors que nous sommes membres du Conseil régional*



du tourisme (CRT) et avons droit de voter lors de ses assemblées électorales. Nous avons ensuite été accueillis par le président de la Chambre d'artisanat qui nous a promis de faire de son mieux pour faire entendre notre voix au niveau central. Et nous prévoyons de demander à nous réunir avec le délégué de commerce pour discuter de notre dossier», a-t-il souligné.

Les professionnels comptent se constituer en un collectif avec ceux d'Agadir, Marrakech et Fès

Basés pour leur majorité dans l'ancienne médina, les 104 bazaristes que compte Tanger assurent qu'ils continueront à frapper à toutes les portes pour demander le soutien leur permettant de sauver l'avenir de l'un des secteurs clés de l'économie et dont dépendent les autres activités de l'artisanat et du tourisme. Si leurs tentatives d'entretien avec les responsables locaux et régionaux n'aboutissent pas, ils veulent faire de leur dossier une priorité au niveau national et se constituer en un collectif avec les autres associations des bazaristes des trois villes d'Agadir, Fès et Marrakech pour pouvoir mieux faire entendre la voix des professionnels. *«Ainsi, notre idée de base est de procéder au début à l'émission d'un communiqué commun pour faire part de notre situation et nos suggestions pour aider le secteur à la reprise post-pandémie»*, concluent-ils.

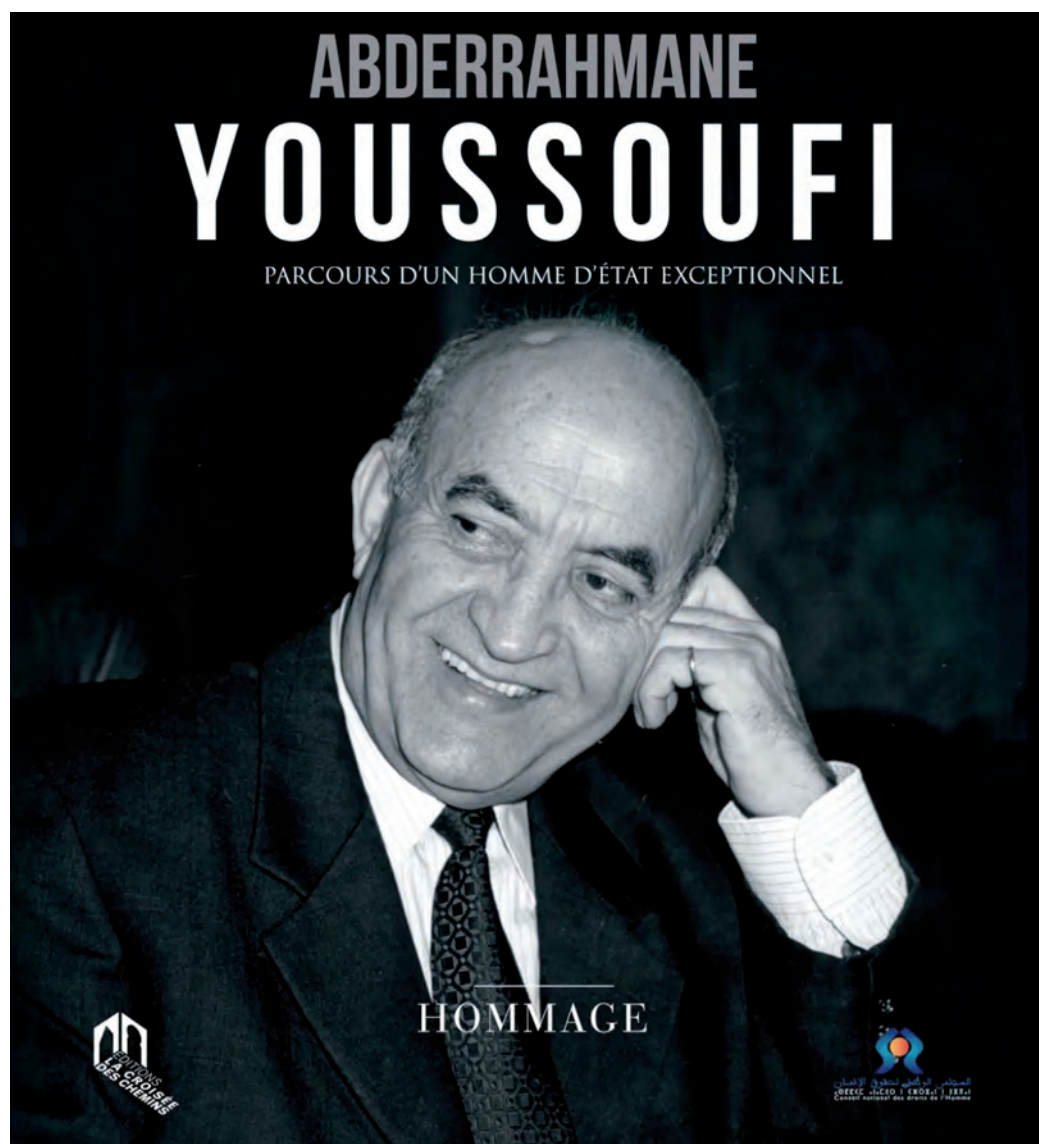
Parcours d'un homme d'Etat exceptionnel

Le CNDH rend hommage à Abderrahmane Yousseoufi dans un ouvrage inédit

Leila Ouchagour

louchagour@aujourd'hui.ma

En pleine crise sanitaire, le Maroc a fait ses adieux le 29 mai dernier à une figure emblématique ayant marqué le paysage politique du pays. Il s'agit de l'homme d'Etat et ancien Premier ministre Abderrahmane Yousseoufi. Pour lui rendre hommage, le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et les éditions La Croisée des Chemins viennent de publier un livre inédit retraçant son parcours. Intitulé «Abderrahmane Yousseoufi : Parcours d'un homme d'Etat exceptionnel», cet ouvrage consacre la vie politique riche en expériences et en rencontres de Abderrahmane Yousseoufi. Il met en exergue ses convictions et l'amour qu'il portait pour le Maroc. «L'initiative de compiler ce livre en hommage à feu Yousseoufi n'est pas de capturer tout ce que fut Ssi Abderrahmane, mais de célébrer l'œuvre qui fut sa vie, ses accomplissements et son héritage. Le nombre important de personnalités ayant souhaité contribuer à ce recueil est un témoignage au nombre de vies qu'il a touché, à l'immense considération dont il bénéficie et au profond respect que lui vouent tant de gens, qu'ils aient ou non pu lui dire adieu dans ces pages», relève Amina Bouayach, présidente du Conseil national des droits de l'Homme. Cet ouvrage revient sur le parcours de cet homme d'Etat marocain, militant de l'indépendance et des droits de l'Homme, leader socialiste et ancien Premier ministre. «Homme de toutes les causes, désintéressé, intègre et modeste, Ssi Abderrahmane a su incarner durant ses longues années d'engagement la figure de l'Homme d'Etat magnanime qui a tout sacrifié pour son pays, non pour le pou-



voir ou la gloire, mais par devoir et par foi. Son épouse et sa compagne de vie, Hélène, est peut-être l'une des rares personnes qui ont su le comprendre et mesurer l'ampleur de son sacrifice et la profondeur de son amour pour sa Patrie. Cette foi inébranlable en son pays, son peuple et sa Nation a, sans doute, fait de Ssi Abderrahmane celui qui a marqué de son empreinte indélébile l'action pionnière de défense des droits de l'Homme au Maroc et dans le monde. Homme d'écoute, d'abord, et de dialogue, feu Yousseoufi a toujours prôné les valeurs de modération, d'égalité et de tolérance dans sa lutte pour les libertés fonda-

tales des Marocains. On ne cessa de lui reprocher, d'ailleurs, cet esprit réformiste et modéré tout au long de sa vie ; par ignorance peut-être, par impatience sans doute. Mais Ssi Abderrah-

contributions de vingt-cinq personnalités nationales et vingt internationales, ayant connu ou côtoyé le défunt dans différents moments de sa vie de militant patriote, ponctuées de condoléances

«Homme de toutes les causes, désintéressé, intègre et modeste, Ssi Abderrahmane a su incarner durant ses longues années d'engagement la figure de l'Homme d'Etat magnanime qui a tout sacrifié pour son pays, non pour le pouvoir ou la gloire, mais par devoir et par foi».

mane avait compris, avant d'autres, que la justice et la vérité ne pouvaient se faire dans la division et la violence», témoigne Amina Bouayach. Le livre réunit les

de plusieurs acteurs, avec pour toile de fond des photos qui immortalisent certaines des étapes phares de son itinéraire. Ces quarante-cinq figures ont apporté

leurs témoignages dans différentes langues : arabe, amazigh, français, anglais et espagnol. «Chacun de leurs récits éclaire une des multiples facettes du parcours exceptionnel de Ssi Abderrahmane, un homme d'Etat marocain qui a su, durant toute sa vie, agir par principe, devoir et discrétion, faire l'histoire du Maroc et de l'humanité, et inscrire, dans l'espace et le temps, son nom», conclut la présidente du CNDH. La liste des personnalités nationales et internationales ayant contribué à cet hommage témoigne du parcours riche de cet homme politique marocain. Au niveau international, on compte d'anciens chefs d'Etat (François Hollande, Mohamed Moncef Marzouki), des secrétaires généraux des Nations Unies, de l'Internationale Socialiste, et de l'Union du Maghreb Arabe (Antonio Guterres, Luis Ayala, Mohamed El Bakkouch). On peut également citer des noms comme l'ancien chef de gouvernement d'Espagne José Luis Zapatero, l'ancien président du parlement de Tunisie Mutapha Ben Jaafar ou encore les témoignages d'anciens ministres (Lakhdar Ibrahimi, Jean-Pierre Chevènement, Miguel Angel Moratinos). Au niveau national, ce livre-hommage réunit des témoignages de personnalités comme André Azoulay et Omar Azziman (conseillers de SM le Roi Mohammed VI), Driss Jettou en tant qu'ancien Premier ministre. D'autres ministres et personnalités nationales y participent comme Nouzha Chekrouni, Aicha Belarbi et Abdellah Saaf, Mohamed Aujjar, Fathallah Oualalou, Mohamed EL Hajjoui, Mohamed Said Saadi, Ahmed Lahlimi Alami, Mehdi Qotbi.



Il réunit une brochette d'acteurs de différents horizons à l'instar de Lartiste, Samy Naceri et Mourade Zeguedi

«Atoman, Wind Rider» : Un super héros marocain signé Moatassim

Siham Jadraoui

sjadraoui@aujourd'hui.ma

Le réalisateur belgo-marocain Anouar Moatassim signe son retour sur la scène cinématographique avec «Atoman, Wind Rider». Il s'agit d'un premier film de super-héros marocain dont le tournage est prévu pour décembre prochain, principalement au Maroc, en France et dans un pays subsaharien dont le nom sera dévoilé prochainement. La sortie du film, produit par Casablanca Pictures et Aicha Abbouzi, est prévue, quant à elle, pour novembre 2021. Il faut dire que l'idée de super-héros marocain existe depuis une dizaine d'années dans les objectifs de ce jeune réalisateur. Cette idée, entièrement nouvelle pour le cinéma marocain, a pris le temps de mûrir et de prendre forme, avant d'être concrétisée grâce aux efforts combinés d'une équipe déterminée. «C'est un rêve qui se réalise, se concrétise», a confié Anouar Moatassim lors d'une conférence de presse organisée récemment à Paris. Pourquoi un super-héros marocain ? A cette question, le réalisateur, fier de sa double culture, a affirmé «qu'il entend, à travers ce film, outrepasser les complexes réducteurs et relever un vrai challenge». Selon lui, «le héros Atoman, qui signifie l'homme du vent en amazigh, puise sa force et son identité dans le patrimoine marocain et amazigh. Une identité que

l'on retrouve dans le film à travers les costumes, le décor, la musique...

«Atoman, Wind Rider», un hacker éthique recherché à l'international

Le film «Atoman, Wind Rider» raconte l'histoire de Hakim Imlil, un hacker éthique recherché à l'international pour avoir hacké les serveurs informatiques d'un laboratoire pharmaceutique américain, français et chinois afin de faire bénéficier les malades atteints de Covid-19 d'un générique à faible coût. Arrêté par Interpol sur une île où il a trouvé refuge, il est remis aux autorités marocaines et n'échappe à la prison qu'en acceptant de devenir un white-hat au service de la cellule de lutte contre la cybercriminalité de la police. Entraîné malgré lui dans une enquête au cours de laquelle il va apprendre la vérité sur ses véritables origines, il hérite d'une lignée dotée de pouvoirs surhumains qu'il doit apprendre à maîtriser pour pouvoir se mesurer au grand danger qui menace le monde. Pour être le dernier rempart face au chaos, Hakim doit devenir Atoman. Engagé auprès des vulnérables, il entame une course effrénée et un combat acharné contre de puissants ennemis en quête de contrôle absolu sur la planète.

Un casting hors normes

Pour son premier long métrage, Anouar Moatassim propose un casting hors

normes du Maroc, du Mali, de France et de Belgique, avec le rôle clé de Atoman, confié au célèbre rappeur franco-marocain Lartiste, de son vrai nom Youssef Akdim. De grands noms se retrouvent dans un scénario inédit, écrit par Omar Mrani et travaillé avec le réalisateur lui-même. Une brochette d'acteurs et d'actrices de différents horizons, mais qui partagent tous une appartenance et un amour inconditionnel pour leurs pays d'origine et le continent africain. Un casting jeune appuyé par Samy Naceri, célèbre acteur français, Doudou Masta et Mourade Zeguedi qui ont déjà fait leurs preuves dans le cinéma français et belge, Sarah Perles présélectionnée pour le titre de «Meilleur espoir féminin (César 2019), Mehdi Baghdad, champion du monde MMA, et Mehdi Adjouri. Tous accompagneront Youssef Akdim dans ses premiers pas d'acteur. Pour Youssef Akdim, jouer dans ce film représente «un véritable challenge», se disant «impatience de commencer cette belle aventure, bien qu'avec plein de pression sur les épaules». Lartiste, qui se lance dans son premier rôle d'acteur, après une petite expérience dans le tournage des clips, pense avoir «assez d'ouverture d'esprit pour apprendre certaines bases de tournage». «Faire un film de super-héros chez-moi au Maroc double encore la pression pour réussir le challenge», affirme-t-il.

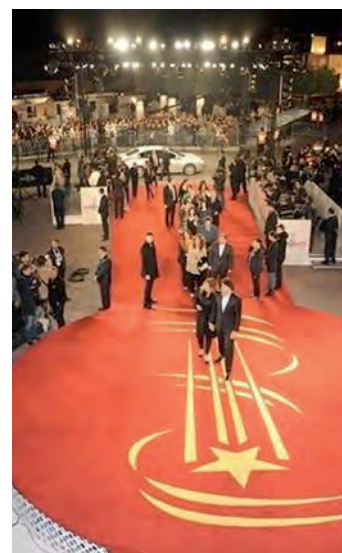


Covid-19 : Annulation du festival L'boulevard...

L'hécatombe des événements culturels continue. Après l'annulation de plusieurs festivals, c'est au tour de L'boulevard. «Au vu des circonstances actuelles et des mesures d'urgence prises par le Maroc pour faire face à la pandémie de Covid-19, l'association EAC-L'BOULVART a le regret de vous annoncer l'annulation des éditions 2020 de ses festivals de musique, L'Boulevard et de street-art Sbagha Bagha à Casablanca et Jidar, toiles de rue à Rabat», apprend-on auprès des organisateurs. «Les activités du centre de musiques actuelles, le Boultek - concerts, répétitions et résidences - sont également à l'arrêt. Nos équipes s'activent toutefois afin de préparer la prochaine saison, qui nous l'espérons, saura répondre à vos attentes», ajoute la même source. L'association a fixé l'année 2021 pour célébrer le vingtième anniversaire du festival L'Boulevard. Les responsables annoncent que le contact avec le public se fera via les pages de l'association sur les réseaux sociaux.

... Et du Festival international du film de Marrakech

La 19ème édition du Festival international du film de Marrakech prévue initialement en novembre prochain est désormais annulée. L'annonce a été faite par la Fondation du Festival. «En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie due à la Covid-19, de son évolution préoccupante de par le monde et des incertitudes qu'elle génère, la Fondation a décidé l'annulation de la 19ème édition du Festival international du film de Marrakech, prévue initialement en novembre 2020», explique la Fondation.



Clap de fin pour la 17ème édition du Festival international des contes



Le rideau est tombé vendredi soir sur la 17ème édition virtuelle du Festival international Maroc des contes en nommant des maîtres conteurs en tant qu'«Ambassadeurs

du conte» et en remettant des prix aux gagnants du concours officiel du festival. Le festival, lancé le 7 août dernier sous le thème «La parole du monde dépasse la Covid-19» et organisé par l'Association Conte Act pour l'éducation et les cultures en partenariat avec le ministère de la culture, de la jeunesse et des sports et la wilaya de la région de Rabat-Salé-Kénitra, a attribué le titre de «l'Ambassadeur du conte» cette année à un groupe de maîtres conteurs, à savoir Yassine El Regragui de Rabat et Prinsh Malatsi de l'Afrique du Sud. Le reste des ambassadeurs du conte sera couronné prochainement, et cela concerne Ahmed Oujebayir et Ahmed Bouchama de Marrakech, note la même source.



Championnat du monde de handball 2021 Le Maroc hérite d'un groupe difficile

Les dés sont jetés et la composition des groupes qualifiés pour le premier Championnat du monde de handball de l'histoire à 32 équipes au lieu de 24 est désormais connue. La Fédération internationale de handball (IHF) vient d'organiser le tirage au sort du Mondial 2021 (14-31 janvier 2021 au Caire et en Alexandrie) samedi devant les pyramides de Gizeh.

Il s'agit du 3^e Championnat du monde abrité par un pays africain après les éditions de 2005 en Tunisie et 2009 en Egypte. Cette édition est aussi la première à se tenir hors de l'Europe depuis 2015.

Les champions d'Afrique en titre égyptiens – qui avaient le droit de choisir leur groupe, en tant que nation hôte – ne sont pas les seuls à être plutôt bien servis : les Tunisiens auront certes fort à faire avec les Espagnols, mais ils ont l'expérience nécessaire pour s'extraire du groupe B et disputer le deuxième tour de la compétition.

Le groupe F dans lequel se trouve le Maroc offrira une affiche 100% maghrébine. Algériens et Marocains se retrouvent en effet dans la même poule que celle du Portugal et de l'Islande.

Le Cap-Vert (groupe A), l'Angola (groupe C) et surtout la RD Congo (groupe D) ont été eux moins bien lotis. Les Congolais auront ainsi le redoutable privilège d'affronter le Danemark, champion du monde en titre. Les trois premiers de chaque

Voici la répartition des équipes prenant part à cette édition

Groupe A : Allemagne, Hongrie, Uruguay et Cap-Vert.

Groupe B : Espagne, Tunisie, Brésil, Pologne.

Groupe C : Croatie, Qatar, Japon, Angola

Groupe D : Danemark, Argentine, Bahreïn, République démocratique du Congo (RDC)

Groupe E : Norvège, France, Autriche, le champion d'Amérique

Groupe F : Maroc, Portugal, Algérie, Islande

Groupe G : Suède, Egypte, Tchèque et le champion de l'Amérique du Sud.

Groupe H : Slovaquie, Corée du Sud, Russie, Biélorusse

groupe se qualifieront pour le tour principal qui se jouera avec 24 équipes.

Lors du tour principal, les 24 sélections seront réparties en 4 groupes de 6 équipes. Le premier et le deuxième de chaque groupe passeront à la phase des 8^{èmes} de finales qui se déroulera selon la règle d'élimination directe.

Rappelons que le Championnat du monde masculin de handball réunit tous les deux ans l'élite du handball mondial sous l'égide de la IHF. Après une première édition en 1938, cette épreuve se déroule régulièrement depuis 1954 et adopte sa cadence biennale depuis 1993.

En 2017, on dénombre cinquante-quatre sélections ayant pris part à la compétition. Aucune nation n'a participé à toutes les éditions. Neuf nations, toutes européennes, ont remporté l'épreuve. Une seule nation non-européenne a terminé sur le podium d'un championnat du monde : le Qatar en 2015. Avec six titres remportés depuis 1995, la France est la sélection la plus titrée.

Le dernier titre a été remporté par le Danemark en 2019 en Allemagne et au Danemark.

Espagne : FC Séville rachète définitivement Yassine Bounou

Le gardien de but marocain Yassine Bounou va rester au FC Séville. Le club andalou est parvenu à un accord avec Gérone pour racheter définitivement le contrat de l'international marocain.

Bounou, auteur d'une très belle saison marquée par le sacre de l'Europa League, défendra les couleurs de l'équipe andalouse les quatre prochaines saisons, a annoncé FC Séville. Bounou a disputé un total de 18 matches la saison dernière, 10 en Europa League, 6 en Liga et 2 en Coupe du Roi. Sous contrat avec Gérone jusqu'en 2021, Bounou a défendu les cou-



leurs du club catalan dans 85 matches (52 en première division, 32 en deuxième division et 1 en Coupe du Roi).



Le trophée égyptien de la CAN s'est volatilisé, une enquête ouverte

la Coupe trois fois d'affilée, en 2006, 2008 et 2010. Dans un communiqué, l'EFA a expliqué que dans le cadre des préparatifs de son 100^e anniversaire, qui sera célébré en décembre 2021, elle a fouillé toute sa collection afin de créer un musée, pour ainsi découvrir que la prestigieuse coupe s'est volatilisée. «Personne ne sait où est le trophée pour le moment», a commenté l'ancien vice-président de l'instance, Ahmed Shobier. La EFA a annoncé l'ouverture d'une enquête, notamment pour vérifier qu'il n'a pas disparu dans l'incendie criminel qui avait ravagé son siège en 2013.

La Fédération égyptienne de football (EFA) a annoncé vendredi l'ouverture d'une enquête suite à la disparition du trophée de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de football, octroyé aux Pharaons à la faveur de leur victoire en trois éditions de suite.

L'Egypte a eu l'honneur de se voir remettre le trophée de la CAN «à vie» par la Confédération africaine de football (CAF), après avoir remporté

Liga (D2) : Munir Mohamedi résilie son contrat avec FC Malaga



Le gardien de but marocain, Munir Mohamedi, a résilié définitivement son contrat avec FC Malaga, équipe évoluant à la deuxième division du championnat espagnol, a annoncé le club andalou.

«FC Malaga et Munir Mohamedi mettent fin, d'un commun accord, à leur relation contractuelle à l'amiable», souligne l'équipe espagnole dans un communiqué. A cette occasion, FC Malaga souhaite une carrière pleine de succès à l'international marocain dans ses nouveaux projets.

Tuer le temps...

Je voudrais débiter ma chronique par la réflexion de deux jeunes, qui m'ont marqué à jamais : l'une d'un jeune franco-marocain qui -alors que j'étais conseiller de Martine Aubry, ministre française de l'emploi et de la solidarité,- m'avait dit "je rouille plus vite que le banc sur lequel je suis assis" et l'autre d'un jeune marocain de Hay Mohammadi qui m'avait répondu "Ahmed, les jeunes de ma génération sont déjà morts dans leur tête".

Jamais je n'ai pu effacer ces paroles de ma mémoire et pour moi elle sont révélatrices de tant de comportements, tant d'attitudes, elles montrent tant le désespoir d'une génération, voire plus que cela, elles mettent au grand jour la résignation de toute une génération.

Y a-t-il pire que la résignation lorsque l'on a 20 ans !

Je sais pertinemment que je vais m'attirer les foudres de ceux qui pensent que chercher à comprendre équivaut à excuser -alors qu'au contraire comprendre est la base pour (ré)agir- mais tant pis, je suis logique avec mes principes et je me base sur ce que je vis sur

le terrain pour conforter mes dires...

Toujours est-il que pour moi, il n'est de pire échec pour une société que de voir sa jeunesse en être réduite à "tuer le temps".

Or c'est ce que fait notre jeunesse -tout du moins une partie de notre jeunesse- elle tue le temps lorsqu'elle s'adonne à la drogue, elle tue le temps lorsqu'elle sombre dans l'alcool, elle tue le temps lorsqu'elle casse, comme elle l'a fait lors de la soirée d'Achoura.

Elle tue le temps et par là même se tue elle-même.

Lors de cette nuit la majorité de ces jeunes était là pour se divertir, passer un moment ensemble, "faire du bruit" et nombre d'entre eux ne connaissent d'ailleurs pas la signification d'Achoura. Sont ensuite apparus des voyous, des casseurs dont la volonté était de s'en prendre aux forces de l'ordre, de casser. Une minorité de jeunes les a suivis (notamment les plus jeunes) par "effet de meute".

A laisser notre jeunesse grandir comme "une herbe folle", nul doute que la moisson sera amère...

Sur les réseaux sociaux de nombreux

messages ont appelé à utiliser la "zerrouata", à les enfermer, à les envoyer "au Sahara"...

Soit, la répression peut stopper la violence sur le moment, mais peut-on croire qu'elle soit une solution pérenne, peut-on penser que la prévention, l'éducation, la formation ne sont pas les premiers outils et la répression un dernier recours ?

Une fois cela dit, il faut entendre ce que ces jeunes nous disent : que leur avons-nous laissé pour "vivre leur jeunesse" -en cette période de pandémie particulièrement - nos jeunes en sont réduits, au sens propre du terme, à tuer le temps !!!

Pas de plages, pas de sport, pas de matchs, pas de regroupements, pas d'espaces à eux (maisons de quartiers, centres culturels, jardins...), très peu d'accès à Internet (certes, ils sont nombreux à posséder des smartphones, mais sans les moyens de s'offrir des abonnements et recourant au système des recharges), promiscuité "castratrice" avec les parents, avec la famille sans les habituelles possibilités d'évasion...

Il serait faux de croire que le mal-être de notre jeunesse date de cette période de pandémie, de confinement, le malaise vient de bien plus loin, il est bien plus profond. Et ces signes avant-coureurs : vol dans un marché aux moutons, dérapages de la nuit d'Achoura, pourraient bien nous prédire des lendemains qui déchantent, si rien n'est fait.

La vie de notre jeunesse, le destin de nos quartiers, nécessitent une vraie volonté politique, un vrai plan de développement.

Les jeunes sont livrés à eux-mêmes, sans loisirs, sans accès à la culture, en manque de repères... Et sans autorité, les parents étant "largués" depuis déjà longtemps...

Nos jeunes ont besoin d'encadrement, d'accompagnement et de « modèles » identificateurs.

Laisser notre jeunesse face au vide hypothéquerait le développement de toute notre société. Faisons preuve de volonté, d'imagination, la solution ne viendra pas toute seule, et là c'est toute la classe politique, toute la société civile qui sont interpellées.

DES CONTENANCES ET PRODUITS ADAPTÉS AUX PROFESSIONNELS POUR VOUS PROTÉGER

gamme antisepsie par



GELS ET SOLUTIONS HYDROALCOOLIQUES

50 ML À 25 L



SAVON ANTIBACTÉRIEN



DÉSINFECTANTS DE SURFACE PROS ET PRODUIT PÉDILUVE



service-clients@nectarome.com / 05 24 31 00 17

Appels d'offres et annonces légales

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE LA SANTÉ CHU HASSAN II-FÈS DAFLM - SERVICE DES MARCHES AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERTS N°18 À 21/2020

Le 06/10/2020 à partir de 10h, il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction du Centre Hospitalo-Universitaire Hassan II de Fès, sise à Route Sidi Hrazem à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offre de prix, pour:

- APPEL D'OFFRES OUVERT N°18/2020:
- LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT D'AIR DU CHU HASSAN II - FÈS
- APPEL D'OFFRES OUVERT N°19/2020:
- LA MAINTENANCE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE DU DATA CENTER DU CHU HASSAN II - FÈS
- APPEL D'OFFRES OUVERT N°20/2020:
- LA MAINTENANCE DU MATÉRIELS MÉDICO - TECHNIQUE: MATÉRIELS D'OPHTALMOLOGIE
- APPEL D'OFFRES OUVERT N°21/2020:
- ACHAT DES FOURNITURES INFORMATIQUES

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retiré au service des marchés de la division des affaires financières, logistiques et maintenances, ils peuvent également être téléchargé à partir de l'adresse électronique suivante: www.chu-fes.ma et à partir du portail marocain des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Les estimations des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage sont fixées aux sommes de:

- POUR L'APPEL D'OFFRE N°18/2020:

- 1 478 520.00 DHS TTC (UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT VINGT DIRHAMS TTC).

- POUR L'APPEL D'OFFRE N°19/2020:
- 723 000,00 DHS TTC (SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DIRHAMS TTC)

• POUR L'APPEL D'OFFRE N°20/2020:
- 651 981,60 DHS TTC (SIX CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-UN DIRHAMS SOIXANTE CENTIMES TTC).

- POUR L'APPEL D'OFFRE N°21/2020:
- 780 004,80 DHS TTC (SEPT CENT QUATRE-VINGT MILLE QUATRE DIRHAMS QUATRE-VINGTS CENTIMES TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement du 08 Mai 2015 relatif aux marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Hassan II Fès.

Les concurrents peuvent soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du Centre Hospitalo-Universitaire Hassan II de Fès, soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité, soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Pour les appels d'offres ouverts n°19-20 et 21/2020: la documentation technique est exigée et doit être déposée au service des marchés au plus tard le 05/10/2020 avant 16 heures.

- Pour les appels d'offres ouverts n°18

et 20/2020: une visite des lieux sera organisée le 23/09/2020 à partir de 10 heures jusqu'à 15 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de consultation.

FAIT À FÈS, LE 04 septembre 2020

LE DIRECTEUR
DU CHU HASSAN II - FÈS

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS OFFICE RÉGIONAL DE MISE EN VALEUR AGRICOLE DU GHARB AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N° 49/2020/DGR RESERVE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Le vingt neuf septembre, l'an deux mille vingt (29/09/2020) à 9h 30mn, il sera procédé, en séance publique, au siège de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Gharb sis à 22, rue Idriss Al Akbar Kenitra, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, concernant la fourniture et l'installation d'appareillage électrique d'éclairage pour les stations de pompage de l'ORMVA du Gharb.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès de la Cellule des Appels d'Offres au siège de l'ORMVAG, à l'adresse sus indiquée. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 4 500,00 dhs (quatre mille

cinq cent dirhams). L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de: 284 658,78 dh TTC (deux cent quatre vingt quatre milles six cent cinquante huit dirhams soixante dix huit centimes toutes taxes comprises).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement du 11/03/2014 et son amendement n° 1 du 19 septembre 2015 relatifs aux conditions et formes de passation des marchés de l'ORMVAG.

Les concurrents peuvent soit:

- a. déposer, contre récépissé, leurs plis à la Cellule des Appels d'Offres sise à l'adresse sus mentionnée au plus tard le vingt neuf septembre, l'an deux mille vingt (29/09/2020) à 9h 30mn,

- b. envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'ORMVAG à l'adresse sus citée,

- c. déposer leurs plis par voie électronique sur le portail des marchés publics avant le vingt neuf septembre, l'an deux mille vingt (29/09/2020) à 9h 30mn,

- d. remettre leurs plis au Président de la Commission d'Appel d'Offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis le vingt neuf septembre, l'an deux mille vingt (29/09/2020) à 9h 30mn.

Une visite des lieux (facultative) est prévue le 15/09/2020 à 10 h.

Les prospectus, notices ou autres documents techniques exigés dans le règlement de consultation doivent être déposés au plus tard le jour

ouvrable précédant la date d'ouverture des plis avant 15h.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de consultation.

N.B.: Toutes les copies ou copies « scannées » des documents exigés doivent être certifiées conformes à l'originale.

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAZA SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 12/2020/BG/PT

Le 30 Septembre 2020 à dix heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Taza, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour: Achat de fournitures de bureau, papeterie et imprimés au profit de la province de Taza. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du Budget et Marchés - Service des marchés et de la logistique, Province de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à: Six mille (6.000,00) DH L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatorze dirhams (294.714,00) DH

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 relatif

aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Taza;
- soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les échantillons des prix n° 10; 13; 14; 27; 43 et 44 doivent être déposés dans le bureau du service et des marchés et de la logistique avant le 29 Septembre 2020 à 16 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article neuf (09) du règlement de la consultation

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAZA SECRETARIAT GENERAL AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 13/2020/BG/PT

Le 30 Septembre 2020 à onze heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Taza, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour: Achat de fournitures pour matériel technique et informatique au profit de la province de Taza.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du Budget et Marchés - Service des marchés et de la logistique, Province de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à: Trois mille (3.000,00) DH

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Cent huit mille trois cent soixante dirhams (108.360,00) DH

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Taza;
- soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article neuf (09) du règlement de la consultation

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
SECRETARIAT
GENERAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 14/2020/BG/PT

Le 30 Septembre 2020 à douze heures il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Taza, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour: Acquisition de matériel et mobilier de bureau pour le fonctionnement de divers services de

la Province de Taza. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division du Budget et Marchés - Service des marchés et de la logistique, Province de Taza, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à: Douze mille (12.000,00) DH

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Six Cent dix-Huit Mille Six Cent dirhams (618.600,00) DH

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent:

- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Taza;
- soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les prospectus et notices de tous des prix du BP-DE sont exigés et doivent être déposés au service des marchés et de la logistique de la Province de Taza, au plus tard le 29 Septembre 2020 à 16H, délais de rigueur. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article neuf (09) du règlement de la consultation

ROYAUME DU MAROC

OFFICE NATIONALE
DE L'ELECTRICITÉ ET
DE L'EAU POTABLE-
BRANCHE EAU
DIRECTION
APPROVISIONNE-
MENTS ET MARCHÉS
RÉHABILITATION DU
BANC D'ESSAI DES
GROUPE
ÉLECTROPOMPES
AUX ATELIERS DE
L'ONEE
-BRANCHE EAU-
À CASABLANCA
AVIS D'APPEL
D'OFFRES N° 19/
DAM/S/2020

La présente consultation concerne les travaux de réhabilitation du banc d'essai des groupes électropompes aux ateliers de l'ONEE-Branche Eau à Casablanca.

Le présent Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de passation des marchés de ce projet qui a été publié sur le site web de la BERD, Passation des Marchés (www.ebrd.com) le 28/01/2020.

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau ci-après dénommé « le Maître de l'Ouvrage », a l'intention d'utiliser une partie du produit d'un prêt de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (la Banque) pour couvrir le coût de réhabilitation du banc d'essai des groupes électropompes aux ateliers de l'ONEE-Branche Eau à Casablanca. Les soumissions aux marchés qui sont financés au moyen du produit d'un prêt de la Banque sont ouvertes aux entreprises de tous les pays.

Pour être admissible à l'attribution d'un marché, les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères minima suivants:

- Le soumissionnaire doit avoir un chiffre d'affaires annuel moyen d'au moins six

millions deux cent cinquante mille Dirhams marocains (6.250.000 MAD), qui correspond au total des paiements mandatés et reçus pour les marchés en cours ou achevés pendant les années 2016-2017-2018.

• Expérience en tant qu'entrepreneur principal, dans le cadre d'au moins deux (2) projets de travaux similaires en type et en nature, au cours des dix (10) dernières années et qui comprennent la réhabilitation du génie civil de: bâtiment ou réservoir ou station de pompage ou station de traitement d'eau.

Le Dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse: <http://www.marchespublics.gov.ma> et ne peut être retiré aux locaux de l'ONEE.

Les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE Branche Eau à l'adresse: <http://www.onep.ma> (Espace entreprise — rubrique Achats)

Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de Soixante mille dirhams (60 000,00 MAD) ou son équivalent dans une monnaie convertible. Une visite des lieux, fortement recommandée, est prévue le jeudi 01/10/2020 à 10:00 H aux Ateliers centraux de l'ONEE sis à rue de l'Ecrivain - Ain Borja - Casablanca.

Les offres doivent être remises ou reçues par le bureau d'ordre de l'Office, à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 Octobre 2020 à 09: 00 (heure locale), où il sera procédé à l'ouverture des plis en

présence des représentants des soumissionnaires qui ont choisi d'y assister.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture le 27 Octobre 2020 à 09: 30 (heure locale) à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les demandes d'éclaircissement émanant des concurrents doivent être formulées uniquement sur le portail des marchés publics ou aux adresses électroniques suivantes:

fselmani@onee.ma - ielamraoui@onee.ma - zgurtet@onee.ma

L'adresse de réception des offres transmises par voie postale ou de remise directement au bureau des marchés de l'Office est la suivante:

Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable - Branche Eau Direction des Approvisionnements et Marchés

Division Achats Industriels, Spécifiques et de Support

Adresse: Bâtiment G, Avenue Mohamed Belhassan El Ouazzani, Rabat - Maroc

Fax: (+212) 05 37 66 72 20 - Tel: (+212) 0537 66 72 54

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
COUR D'APPEL DE
COMMERCE
DE CASABLANCA
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE CASABLANCA
DOSSIER N°: 129904
CP: 9867

CESSION FONDS
DE COMMERCE

PAR Monsieur LAHCEN BOUDYNAH / N° CIN B 513694

A Monsieur SAMIR AMRANI / N° CIN BK 243846

Monsieur MOUNIR

AMRANI / N° BK 235681

CESSION LA TOTALITE DE FONDS DE COMMERCE A USAGE DE MARCHAND DE VETEMENTS CONFECTIONNES EN DEMI GROS SITUÉ A CASABLANCA HAY BOUJDOR RUE ABBASSIDES N° 25 INSCRIT AU REGISTRE DE COMMERCE DE CASABLANCA SOUS NUMERO 244132

LES OPPOSITIONS SERONT REÇUES AU SECRETARIAT GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (SERVICE DU REGISTRE DU COMMERCE) DANS LES QUINZE JOURS AU PLUS TARD APRES LA DEUXIEME INSERTION.

2ème Insertion

Le secrétaire Greffier en chef

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE
LA JUSTICE
COUR D'APPEL DE
COMMERCE DE
CASABLANCA
TRIBUNAL DE
COMMERCE
DE CASABLANCA
DOSSIER N° : 129892
CP N° : 9734
CESSION DE
L'OFFICINE
DE PHARMACIE

Par mademoiselle Najat douieb n° CIN BJ21246 à mademoiselle Hind Ibrahimi N° CIN AA6299

Cession la totalité d'une officine de pharmacie connue sous enseigne «Pharmacie Laâyounne» exploitée à Casablanca rue Goulmima n°635 inscrit au registre de commerce de Casablanca sous n° 143840 • les oppositions seront reçues au secrétariat greffé du tribunal de commerce (service du registre du commerce) dans les quinze jours au plus tard après la deuxième insertion

2ème insertion

A la secrétaire greffier en chef

Pour toutes vos annonces légales et appels d'offres contactez-nous :

ADRESSE : 20-26, rue Bassatine - Immeuble Myr - Etage 5 boulevard de la Résistance - Ben Jdia - Casablanca -
Tél. : 05 22 45 75 60-63 / Fax : 05 22 54 16 67 e-mail : annonceslegales@aujourd'hui.ma